DEPARTEMENT DU LOIRET

Arrondissement d'ORLÉANS

Canton de Saint-Jean-Le-Blanc

COMMUNE DE FEROLLES 45150

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2016

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 09 septembre 2016, s'est réuni le vendredi 16 septembre 2016 à 20 heures, Salle du Conseil, en séance ordinaire publique, sous la présidence de Monsieur David DUPUIS, Maire de Férolles.

<u>Présents</u>: M. BERTRAND L., M. BOCQUEZ O., M. BOITARD J.F., Mme BRILLANT N., M. DELALOY P., Mme JANVRIN A.M., M. LEBOEUF A.

Mme MARPEAUX J., Mme MOIZARD D., Mme POPLAIN S., M. SORET R., Mme THÉBAULT S.

Absents excusés: M. FARDEAU B. qui a donné pouvoir à M. DUPUIS D., Mme VASSEUR V. qui a donné pouvoir à Mme MARPEAUX J.

Le quorum étant atteint (article L. 2121-17 du CGCT), le Conseil Municipal peut délibérer.

M. Laurent BERTRAND est nommé Secrétaire de séance.

Le compte rendu du 08 juillet 2016 est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour modificatif, concernant l'attribution d'une subvention au profit de l'association de Danse de Férolles est accepté à l'unanimité.

SICTOM: REDEVANCE SPÉCIALE 2016

Monsieur le Maire donne lecture du contrat adressé par le SICTOM relatif à la redevance spéciale 2016, pour la période du 1^{er} novembre 2016 au 31 décembre 2016. Le contrat actuel arrivant à son terme le 31 octobre 2016.

Le tarif au litre de déchets est maintenu à 0,053 euros. Ce tarif comprend la collecte des déchets (cantine, écoles, salle des fêtes, salles des sports...) ainsi que le traitement par incinération à l'unité de valorisation de Gien-Arrabloy.

Après concertation, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de signer l'avenant n° 1 au contrat 2016.

INSTITUTION DE LA TAXE GEMAPI

Monsieur le Maire expose l'article 65 de la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages. Il prévoit qu'à compter du 1^{er} janvier 2017 les communes ou EPCI qui ont transféré partiellement ou totalement la compétence relative à la gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations (GEMAPI) à un ou plusieurs syndicats y compris les établissements publics d'aménagement (EPAGE) et établissements publics territoriaux de bassin (EPTB) peuvent néanmoins instituer et percevoir la taxe, plafonnée à $40 \in \text{par habitant et par an}$.

Cette compétence obligatoire est affectée aux communes au plus tard le 1^{er} janvier 2018.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas instituer cette taxe.

Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UNE SALLE POUR LE RAM VALSOL

La Communauté de Communes VALSOL dispose d'un Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) itinérant exerçant son activité sur l'ensemble de son territoire intercommunal.

Madame POPLAIN expose le projet d'accueillir ce service une fois par mois au profit des assistantes maternelles et des enfants. Compte tenu de l'intérêt de cette action, la commune souhaite apporter son soutien en mettant à disposition du RAM un local communal (la Maison des Associations). Le premier rendez-vous est prévu le lundi 17 octobre.

Après délibération, cette convention est acceptée à l'unanimité.

TARIFS 2016-2017 DU RESTAURANT SCOLAIRE

Le Conseil Municipal est invité à débattre sur le règlement et les tarifs de la cantine scolaire pour l'année scolaire 2016-2017 :

- Pas de modification du règlement intérieur (les inscriptions, la gestion des présences et la facturation se font auprès du secrétariat de la Mairie).
- Après avoir rappelé que les prix de la restauration scolaire sont fixés librement par la Collectivité, Monsieur le Maire présente le bilan comptable de ce service :

DEPENSES	€/an	€ / repas	%
COUT SALARIAL	33 958,36	2,75	59,85
ALIMENTATION	15 893,93	1,29	28,01
ENTRETIEN	413,99	0,03	0,73
ENERGIE	5 258,56	0,43	9,27
ANALYSES	396,00	0,03	0,70
DIVERS	820,78	0,07	1,45
TOTAL	56 741,61	4,60	100,00

RECETTES	€	Nb. de repas
REPAS	40 115	12 343

Le déficit global est de 16 626,86 € soit un déficit par repas de 1,35 €.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à 11 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions de revaloriser le prix du repas de 1,5 %, soit une augmentation de 0,05 cts pour le repas enfant.

Les nouveaux tarifs seront applicables au 1^{er} novembre 2016 : ◆ Repas Enfant : 3,30 €

• Repas Adultes : 5,60 €

ATTRIBUTION DE SUBVENTION POUR L'ECOLE DE DANSE DE FÉROLLES ET L'ASSOCIATION PHOENIX 45

Dans le cadre de l'attribution des subventions annuelles aux associations communales, il est attribué la somme de $500 \in à$ l'école de danse de Férolles.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de demande de subvention de l'association Phoenix 45 nouvellement créée sur la commune, qui a pour but de promouvoir et favoriser la pratique et la connaissance du Qi Gong, du Taï Ji Quan et de la relaxation BIOSAPPIA.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de 200 €.

AFFAIRES DIVERSES

- > Nuisances sonores : Monsieur le Maire donne lecture du courrier adressé par la directrice de la Maison Familiale Rurale de Férolles relatifs aux aménagements effectués pour limiter les nuisances sonores lors des locations des salles le weekend.
- Extension de la Communauté de Communes des Loges : Monsieur le Maire fait part du courrier adressé par Monsieur le Préfet concernant son arrêté en date du 02 septembre 2016 portant extension du périmètre de la CC des Loges à 6 communes (Férolles, Ouvrouer les Champs, Sandillon, Sigloy, Vienne en Val et Tigy).
- Association "Courir pour Curie" 26^{ème} édition de la manifestation nationale "quelques heures contre le Cancer : Monsieur le Maire propose d'inscrire la demande d'aide financière de cette association au budget 2017 du CCAS.
- > Monsieur le Maire fait part des courriers de remerciements des associations : Amicale des Cheveux Blancs et PEP 45 (Pupille de l'Enseignement Publique du Loiret).
- Monsieur le Maire fait un point sur les travaux en cours et à venir :
 - Les travaux de rénovation de la route de Darvoy débutent le 26 septembre 2016. Une réunion d'information aux riverains a eu lieu le 12 septembre dernier. L'entreprise COLAS est en charge de la réalisation de ce chantier.
 - Une réfection des accotements d'un tronçon de la rue Verte a été réalisée par l'entreprise TP PARIS.

QUESTIONS DIVERSES

- Madame POPLAIN informe le conseil municipal que le repas du CCAS aura lieu le 08 octobre prochain.
- Monsieur DELALOY fait part de la vitesse excessive des véhicules sur la route de la Ferté et demande une réflexion pour accroître la sécurité des usagers.
- Madame THEBAULT informe de la réunion du Pays Sologne Val Sud le 29 septembre prochain.
- Monsieur BOITARD fait un point sur la rentrée scolaire 2016-2017. Les effectifs sont en légère baisse sur les communes de Férolles et Ouvrouer-les-Champs mais aucune fermeture de classe n'a été décrétée. Tout le personnel périscolaire est mobilisé pour assurer les meilleures conditions d'accueil et de prise en charge des enfants.
- Monsieur LEBOEUF s'interroge sur l'avancement des travaux de rénovation des réseaux d'eaux pluviales à Villiers notamment, suite aux évènements climatiques de juin dernier. Monsieur le Maire explique qu'un effondrement partiel d'une canalisation de drainage a été localisé. Une étude technique et financière est engagée pour réparer ce tronçon défectueux. Un rendez-vous est également pris avec les propriétaires de la « mare tampon » située à Villiers pour réaliser des travaux de nettoyage des exutoires amont et aval du réseau pluvial.